

## **Convention d'épandage**

---

### **Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'un élevage en ICPE par épandage.**

Il est convenu entre :

La SARL du Brosseron (composée de Stéphane Couvé) dénommée producteur d'effluent dans ce qui suit.

Dont le siège social est :

Le Brosseron, 28 190 Saint Arnoult des Bois

et

La SCEA Couvé (composée de Stéphane Couvé) dénommée agriculteur bénéficiaire dans ce qui suit.

Demeurant Le Brosseron

sur la commune de Saint Arnoult des Bois 28 190

#### **Article 1 – Engagement du producteur**

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire, une quantité maximale d'effluents d'élevage sous forme de fumier de volailles en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre le cocontractant.

Le producteur d'effluent remet à chaque apport un bordereau de livraison (qui doit figurer dans le cahier d'épandage) qui mentionne les quantités, surfaces et dates d'épandage.

## Article 2 – Engagement de l'agriculteur bénéficiaire (receveur de l'effluent)

L'agriculteur bénéficiaire a mis à disposition du producteur les parcelles suivantes:

Commune	identifiant parcelle	surface totale en ha	surface exclue en ha	Bande enherbée en ha	Raisons exclusions	surface épandable en ha
<b>Département d'Eure et Loir</b>						
Favières	sC 4	1,89	0,00	0,00		1,89
	sC 7	29,82	0,69	0,00	Tiers et mares	29,13
Landelles	sC 8	0,56	0,56	0,00	Gestion technique de la parcelle	0,00
	Sc 9	2,44	0,34	0,00	Tiers	2,10
	sC 1	19,09	0,52	0,23	Puits	18,34
	Sc 2	1,66	0,00	0,00		1,66
St Arnoult des bois	sC 3	74,90	0,00	0,25		74,65
	Sc 5	0,57	0,57	0,00	Gestion technique de la parcelle	0,00
	sC 14	4,19	0,00	0,00		4,19
Thimert- Gatelles	sC 6	0,32	0,32	0,00		0,00
<b>Total</b>		<b>135,44</b>	<b>2,68</b>	<b>0,48</b>		<b>131,96</b>

Sur la base d'un bilan global de fertilisation, une quantité maximale d'azote et de phosphore a été calculée en tenant compte des exportations. Ce solde est de 18701,7 unités d'azote et de 6698,4 unités de phosphore.

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité maximale de 195 tonnes de fumier de volailles correspondant à 6509,93 unités d'azote, 5255,32 unités de phosphore et 6750,15 unités de potasse, mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces de terres épandables répertoriées dans la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent. Le tonnage de fumier de volailles a été défini par le producteur mais pourra être modifié en fonction de l'assolement sans jamais dépasser les exportations totales. L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de cet effluent (fumier de volailles), en respectant les règles définies par la législation sur les installations classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

L'agriculteur bénéficiaire signe le bordereau de livraison correspondant à la quantité importée (qui doit figurer dans le cahier d'épandage).

L'agriculteur bénéficiaire déclare ne pas avoir engagé ces mêmes surfaces dans un autre périmètre d'épandage.

### **Article 3 – Durée de la convention**

La présente convention porte sur une durée de cinq années à compter de la date du nouveau arrêté préfectoral d'autorisation de l'installation classée du producteur.

### **Article 4 – Changement d'exploitant agricole**

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière... ), l'agriculteur bénéficiaire devra en avertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des installations classées agricoles).

### **Article 5 – Résiliation**

Avant son terme normal (cinq ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires. La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des installations classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des installations classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Fait en un exemplaire à 11 Amalot, le 06/02/2021

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur d'effluents.  
SARL le Brosseron

L'agriculteur bénéficiaire.  
SCEA Couvé

Stéphane Couvé  
Lu et approuvé

Stéphane Couvé  
Lu et approuvé

## **ANNEXE 20**

Convention d'épandage entre  
la SARL du Brosseron et la SCEA de la Mansonnière

## **Convention d'épandage**

---

### **Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'un élevage en ICPE par épandage.**

Il est convenu entre :

La SARL du Brosseron (composée de Stéphane Couvé) dénommée producteur d'effluent dans ce qui suit.

Dont le siège social est :

Le Brosseron, 28 190 Saint Arnoult des Bois

et

La SCEA la Mansonnière (composée de Sylvie Olivier) dénommée agricultrice bénéficiaire dans ce qui suit.

Demeurant La Mansonnière

sur la commune de Saint Germain des Grois 61 110

#### **Article 1 – Engagement du producteur**

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agricultrice bénéficiaire, une quantité maximale d'effluents d'élevage sous forme de fumier de volailles en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre le cocontractant.

Le producteur d'effluent remet à chaque apport un bordereau de livraison (qui doit figurer dans le cahier d'épandage) qui mentionne les quantités, surfaces et dates d'épandage.

## Article 2 – Engagement de l'agricultrice bénéficiaire (receveur de l'effluent)

L'agricultrice bénéficiaire a mis à disposition du producteur les parcelles suivantes:

Commune	identifiant parcelle	surface totale en ha	surface exclue en ha	Bande enherbée en ha	Raisons exclusions	surface épandable en ha
<b>Département de l'Orne</b>						
Remalard en Perche	sCM 6	4,27	0,09	0,00	Tiers	4,18
Sablons sur Huisne	sCM 7	14,22	0,28	0,00	Tiers	13,94
	sCM 8	10,46	0,02	0,00	Tiers et mares	10,44
	sCM 9	13,93	0,17	0,00	Tiers	13,76
	sCM 10	0,18	0,18	0,00	Gestion technique de la parcelle	0,00
St Germain des grois	sCM 1	23,00	1,24	0,00	Cours d'eau et mares	21,76
	sCM 2	17,94	0,26	0,00	Tiers	17,68
	sCM 3	3,29	0	0,00		3,29
	sCM 4	0,16	0	0,00		0,16
	sCM 5	5,71	0	0,00		5,71
<b>Total</b>		<b>93,16</b>	<b>2,24</b>	<b>0,00</b>		<b>90,92</b>

Sur la base d'un bilan global de fertilisation, une quantité maximale d'azote et de phosphore a été calculée en tenant compte des exportations. Ce solde est de 12752 unités d'azote et de 4757,4 unités de phosphore.

L'agricultrice bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité maximale de 151,25 tonnes de fumier de volailles correspondant à 5049,37 unités d'azote, 4076,24 unités de phosphore et 5235,69 unités de potasse, mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces de terres épandables répertoriées dans la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent. Le tonnage de fumier de volailles a été défini par le producteur mais pourra être modifié en fonction de l'assolement sans jamais dépasser les exportations totales. L'agricultrice bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de cet effluent (fumier de volailles), en respectant les règles définies par la législation sur les installations classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

L'agricultrice bénéficiaire signe le bordereau de livraison correspondant à la quantité importée (qui doit figurer dans le cahier d'épandage).

L'agricultrice bénéficiaire déclare ne pas avoir engagé ces mêmes surfaces dans un autre périmètre d'épandage.

## Article 3 – Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de cinq années à compter de la date du nouveau arrêté préfectoral d'autorisation de l'installation classée du producteur.

#### **Article 4 – Changement d'exploitant agricole**

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière... ), l'agricultrice bénéficiaire devra en avertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des installations classées agricoles).

#### **Article 5 – Résiliation**

Avant son terme normal (cinq ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires. La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des installations classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des installations classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Fait en un exemplaire à 11Anhalt, le 04/02/2021

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur d'effluents.  
SARL le Brosseron

L'agricultrice bénéficiaire.  
SCEA la Mansonnaière

Stéphane Couvé

*Lu et approuvé*  


Sylvie Olivier

*Lu et approuvé*  


## **ANNEXE 21**

Convention d'épandage entre  
la SARL du Brosseron et Florence Auger

## **Convention d'épandage**

---

### **Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'un élevage en ICPE par épandage.**

Il est convenu entre :

La SARL du Brosseron (composée de Stéphane Couvé) dénommée producteur d'effluent dans ce qui suit.

Dont le siège social est :

Le Brosseron, 28 190 Saint Arnoult des Bois

et

Florence Auger

dénommée agricultrice bénéficiaire dans ce qui suit.

Demeurant 1 rue des Crèches

sur la commune de Saint Arnoult des Bois 28 190

#### **Article 1 – Engagement du producteur**

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agricultrice bénéficiaire, une quantité maximale d'effluents d'élevage sous forme de fumier de volailles en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre le cocontractant.

Le producteur d'effluent remet à chaque apport un bordereau de livraison (qui doit figurer dans le cahier d'épandage) qui mentionne les quantités, surfaces et dates d'épandage.

## Article 2 – Engagement de l'agricultrice bénéficiaire (receveur de l'effluent)

L'agricultrice bénéficiaire a mis à disposition du producteur les parcelles suivantes:

Commune	identifiant parcelle	surface totale en ha	surface exclue en ha	Bande enherbée en ha	Raisons exclusions	surface épandable en ha
<b>Département d'Eure et Loir</b>						
Favières	fA 13	1,00	0,00	0,00	/	1,00
Landelles	fA 14	4,20	0,24	0,00	Tiers	3,96
St Arnoult des bois	fA 1	0,76	0,76	0,00	gestion technique de la parcelle	0,00
	fA 4	0,14	0,14	0,00	gestion technique de la parcelle	0,00
	fA 5	6,45	0,00	0,26	/	6,19
	fA 6	1,12	1,12	0,00	gestion technique de la parcelle	0,00
	fA 7	43,39	0,63	0,00	Tiers	42,76
	fA 8	24,63	0,00	0,00	/	24,63
	fA 9	4,36	0,00	0,21	/	4,15
	fA 10	16,91	0,13	0,11	Tiers	16,67
	fA 11	2,83	2,83	0,00	gestion technique de la parcelle	0,00
	fA 12	4,30	0,00	0,00	/	4,30
Thimert- Gatelles	fA 2	25,41	1,48	0,23	Tiers	23,70
	fA 3	18,38	1,17	0,00	Tiers et mares	17,21
<b>Total</b>		<b>153,88</b>	<b>8,50</b>	<b>0,81</b>		<b>144,57</b>

Sur la base d'un bilan global de fertilisation, une quantité maximale d'azote et de phosphore a été calculée en tenant compte des exportations. Ce solde est de 23415,1 unités d'azote et de 7913 unités de phosphore.

L'agricultrice bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité maximale de 224,65 tonnes de fumier de volailles correspondant à 7499,78 unités d'azote, 6054,39 unités de phosphore et 7776,51 unités de potasse, mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces de terres épandables répertoriées dans la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent. Le tonnage de fumier de volailles a été défini par le producteur mais pourra être modifié en fonction de l'assolement sans jamais dépasser les exportations totales. L'agricultrice bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de cet effluent (fumier de volailles), en respectant les règles définies par la législation sur les installations classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

L'agricultrice bénéficiaire signe le bordereau de livraison correspondant à la quantité importée (qui doit figurer dans le cahier d'épandage).

L'agricultrice bénéficiaire déclare ne pas avoir engagé ces mêmes surfaces dans un autre périmètre d'épandage.

### **Article 3 – Durée de la convention**

La présente convention porte sur une durée de cinq années à compter de la date du nouveau arrêté préfectoral d'autorisation de l'installation classée du producteur.

### **Article 4 – Changement d'exploitant agricole**

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...), l'agricultrice bénéficiaire devra en avertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des installations classées agricoles).

### **Article 5 – Résiliation**

Avant son terme normal (cinq ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires. La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des installations classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des installations classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Fait en un exemplaire à ...., le .....

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur d'effluents.  
SARL le Brosseron

Stéphane Couvé  
*Lu et approuvé*  
*S. Couvé*

L'agricultrice bénéficiaire.  
Florence Auger

*Lu et approuvé*  
*Auger*

## **ANNEXE 22**

Modèle de bordereau de livraison

## Bordereau de livraison de déjections animales dans le cadre d'un plan d'épandage

### Bordereau N°

	Identité	Adresse, Commune		Signature
PRODUCTEUR	Nom, Prénom : Société :			
RECEVEUR	Nom, Prénom : Société :			

Date	Type de déjection ou d'effluent d'élevage	Quantité (m³ ou t)	Teneur en azote total	Quantité d'azote livrée	Date (si différente de la livraison)	Culture en place prévue	Identification des îlots et parcelles réceptrices (ou de stockage temporaire pour les fumiers)	Surface épandue ha
<b>Total</b>								

Ce bordereau est rempli sous la responsabilité du producteur en accord avec le receveur qui met des terres à disposition.  
Il est co-signé par les deux parties. Le producteur et le receveur en conservant un exemplaire (joindre au cahier de fertilisation)

## **ANNEXE 23**

Analyse du fumier issu de l'élevage de dindes

**EXPLOITATION :**

**SCEA COUVE**  
**1 RUE DU CANAL**  
**28190 SAINT-ARNOULT-DES-BOIS**

**ORGANISME :**

**SA SOUFFLET AGRICULTURE**  
**BP12**  
**QUAI DU GAL SARRAIL**  
**10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX**

Technicien : **Matthieu BOSSU**

**N° de laboratoire**
**93311107**
**Référence échantillon**

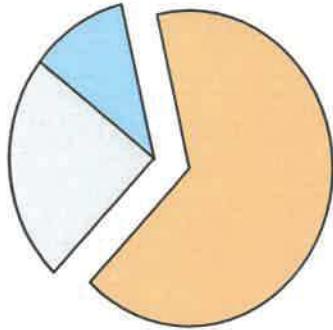
Référence : **93311107**

N° de commande :

**Dates repères**

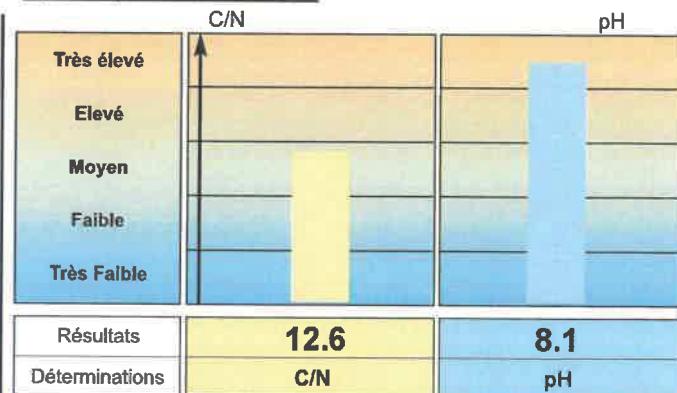
Date de prélèvement : **22/07/2020**

Date de réception : **28/08/2020**

Date de sortie : **08/09/2020**
**Effluent analysé : Fumier - Volailles**
**CARACTÉRISTIQUES DE L'EFFLUENT**
**Caractéristiques physiques :**


Déterminations	Résultats
Humidité %	<b>10.8</b>
Matières minérales % de produit brut	<b>22.50</b>
Matières organiques % de produit brut	<b>66.74</b>

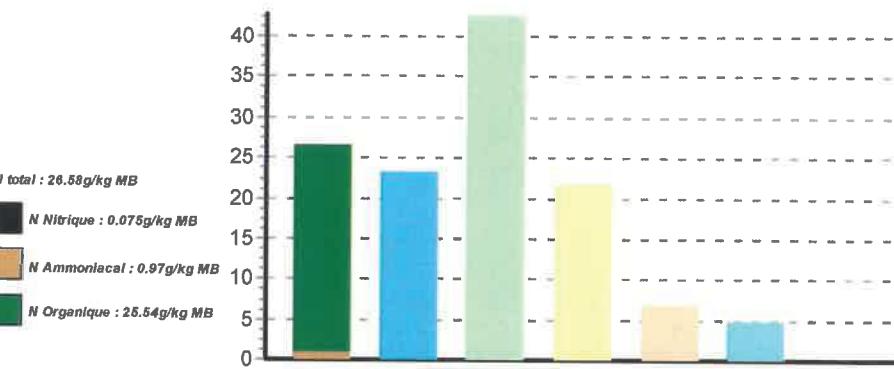
Matières Sèches % : **89.2**
█ Humidité   █ Matières minérales   █ Matières Organiques

**C/N et pH de l'effluent :**


Le rapport C / N (Carbone / Azote total) est de 12.6, niveau moyen correspondant à une matière organique assez "évoluée" qui libérera rapidement ses éléments nutritifs, mais qui aura un rendement en humus assez faible.

**Eléments nutritifs**

Méthodes d'Analyses : Matière sèche et humidité (Méth. Interne selon NF EN 13040), Matière organique ( Méth. Interne selon NF EN 13039), Azote Dumas (NF EN 13654-2) , Rapport C/N (Calcul : carbone organique = MO / 2), pH (Méthode interne selon NF EN 12176), N-NO3 et N-NH4 (Méthode interne extraction KCl), P2O5 total, K2O total, CaO total, MgO total, Na2O total, oligo-éléments totaux : Cu, Zn, Mn, Fe, B (extraction eau régale NF EN 13346, dosage NF EN ISO 11885)

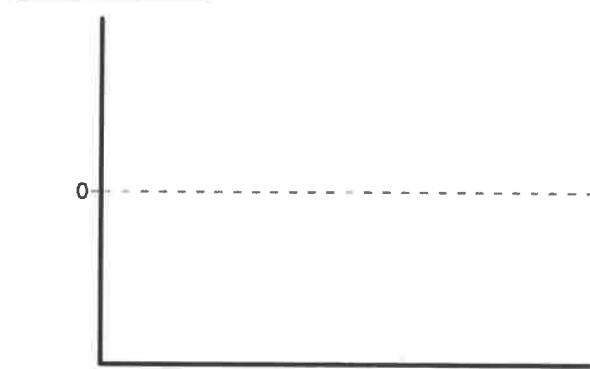
**Eléments majeurs :**


Déterminations	N TOTAL	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K <sub>2</sub> O	CaO	MgO	Na <sub>2</sub> O	SO <sub>3</sub>
Résultats en g / kg de produit brut	<b>26.6</b>	<b>23.2</b>	<b>42.7</b>	<b>21.7</b>	<b>6.9</b>	<b>5.0</b>	

**Valeur fertilisante**

	N TOTAL	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K <sub>2</sub> O	CaO	MgO	Na <sub>2</sub> O	SO <sub>3</sub>
Composition en kg / tonne de produit brut	<b>26.6</b>	<b>23.2</b>	<b>42.7</b>	<b>21.7</b>	<b>6.9</b>	<b>5.0</b>	
Coefficient d'effet direct en % (*)	20.0 à 50.0	<b>85.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	
Valeur fertilisante année 1 en kg / tonne de produit brut	5.3 à 13.3	<b>19.7</b>	<b>42.7</b>	<b>21.7</b>	<b>6.9</b>	<b>5.0</b>	

(\*) Coefficient d'effet direct : ce coefficient dépend de la nature du produit, de son mode d'épandage (enfoui ou non) ainsi que de la culture prévue. Pour l'azote, le bas de la fourchette correspond à des cultures récoltées en été (céréales, colza); le haut de la fourchette correspond à des cultures récoltées en automne (maïs, ...).

**Oligo-éléments :**

**Résultats sur le sec à 105°C**

Matière organique	% MS	<b>74.79</b>
P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> total	g/kg MS	<b>26.0</b>
K <sub>2</sub> O total	g/kg MS	<b>47.9</b>
MgO total	g/kg MS	<b>7.69</b>
CaO total	g/kg MS	<b>24.4</b>
Na <sub>2</sub> O total	g/kg MS	<b>5.600</b>
SO <sub>3</sub> total	g/kg MS	
Azote total	g/kg MS	<b>29.79</b>
Azote ammoniacal	g/kg MS	<b>1.09</b>
Azote nitrique	g/kg MS	<b>0.083</b>
Azote organique	g/kg MS	<b>28.62</b>

## **ANNEXE 24**

Analyses de terre

DISTRIBUTEUR

**SA SOUFFLET AGRICULTURE**

BP12 QUAI DU GAL SARRAIL

10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX

Matthieu BOSSU

**SCEA COUVE**

1 RUE DU CANAL

28190 SAINT-ARNOULT-DES-BOIS

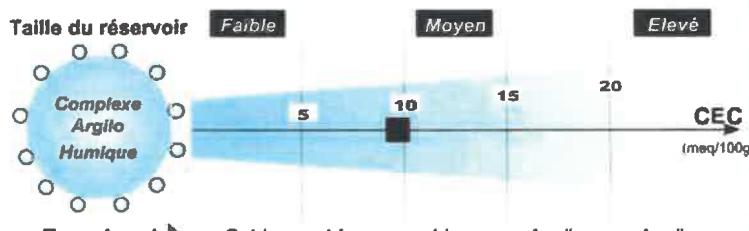
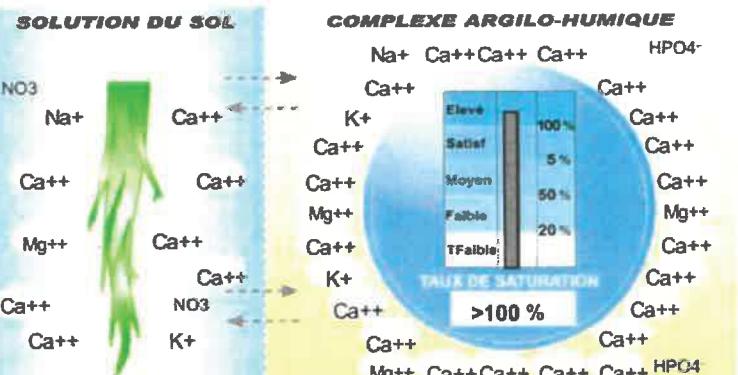
Zone :

Code : 90206276

Parcelle : RIVIERE NEUVE

N° échantillon : 13030565

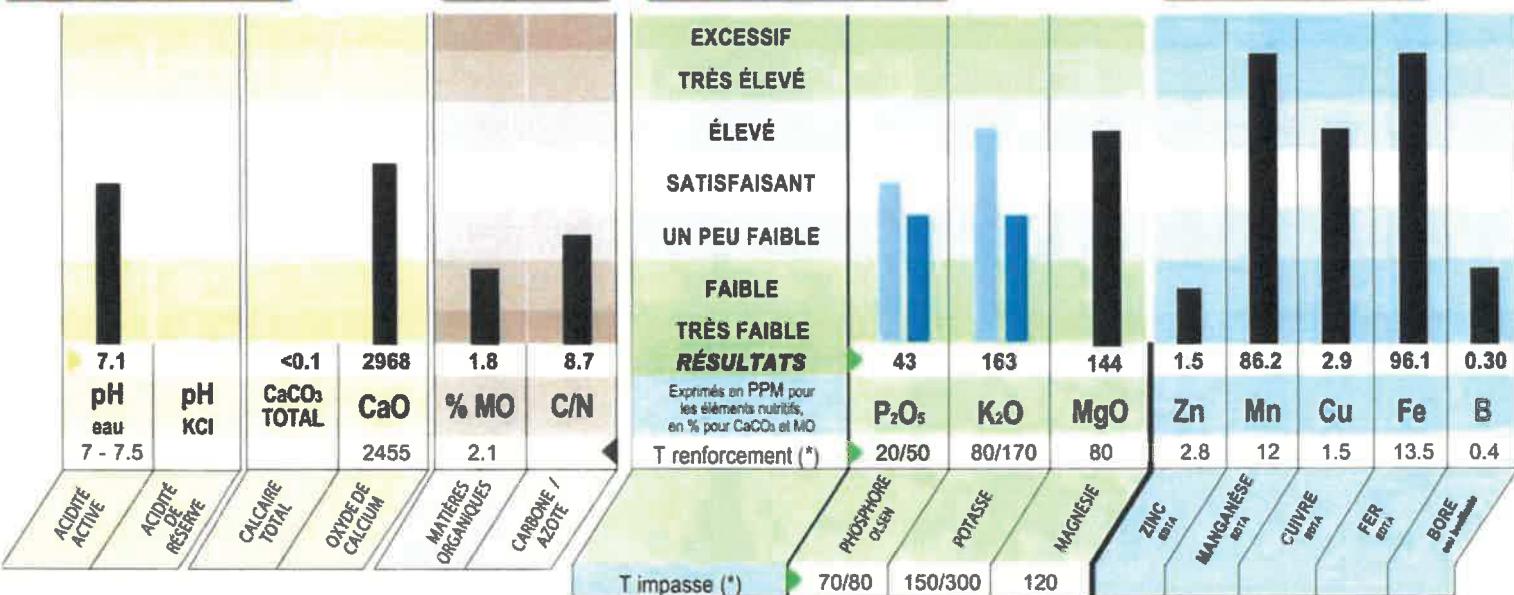
Reçu le : 10/08/2020 Expédié le : 19/08/2020

**CAPACITÉ D'ÉCHANGE EN CATIONS (CEC)****Résultat CEC = 9.4 meq/100g****ÉQUILIBRE CHIMIQUE DU SOL****SOLUTION DU SOL****SATURATION CATIONS**

(en % de la CEC)	ACTUELLE	H+	Ca++	K+	Mg++	Na+	Taux de saturation
	0 à 5	93	2.7	4.2	<=5	100	

**TYPE DE SOL : LIMON**

CEC : Pouvoir alimentaire faible. Risques de lessivage. Il est donc souhaitable de fractionner vos apports d'engrais.

**BILAN ACIDE-BASE****MO ET C/N****ÉLÉMENTS MAJEURS****OLIGO-ÉLÉMENS**

Rapport C/N : niveau un peu faible, la valeur souhaitable est de 10 environ.

(\*) T renforcement et T impasse PK sont exprimés en fourchette : la valeur basse correspond aux cultures d'exigence faible et la valeur haute aux cultures d'exigence élevée.

**CARBONE ET AZOTE****C = 1.06%****N = 0.12%****BILAN HUMIQUE** (en Kg d'humus/ha/an)

RÉSULTAT NORME DÉFICITAIRE ÉQUILIBRÉ EXCÉDENT

**BH +210 ± 200****POUVOIR FIXATEUR**

(risque de blocage)	FAIBLE	MOYEN	ÉLEVÉ
P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	—	—	—
K <sub>2</sub> O	—	—	—
Oligos	—	—	—

**RATIOS D'ÉQUILIBRE**

RATIO	RÉSULTAT	NORME	TROP FAIBLE	NORMAL	TROP ÉLEVÉ
K <sub>2</sub> O/MgO	1.1	2.4	—	—	—
CaO/MgO	20.6	33.6	—	—	—
Cu/MO	1.6	0.8	—	—	—
P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> /Zn	28	21.1	Non significatif	—	—

Le pouvoir fixateur du sol vis à vis du phosphore est faible compte tenu du pH proche de la neutralité. Cela se traduit par une bonne disponibilité des réserves en phosphore.

Le pouvoir fixateur du sol vis à vis du potassium est faible compte tenu de la CEC peu importante. Cela se traduit par des risques de lessivage importants dans le cas de fertilisation intensive et / ou de pluviométrie importante.

L'assimilabilité des oligo éléments est assez bonne compte tenu du pH proche de la neutralité. Cela signifie une assez bonne disponibilité des réserves.

SCEA COUVE

1 RUE DU CANAL

28190 SAINT-ARNOULT-DES-BOIS

Parcelle : RIMERE NEUVE

N° échantillon 13030565

N° d'îlot :

## AGRÉMENT

Analyse réalisée par  
AUREA, agréé par  
le Ministère de l'Agriculture

## INTERPRETATION

Interprétation et conseils de fumure  
réalisés par AUREA  
selon les normes COMIFER 2007/2009

## HISTORIQUE DE FERTILISATION

Culture	Rdt	Résidus	Apport Minéral		Apport Organique
			P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K <sub>2</sub> O	
itéprécédent		0	Enfouis	NON	NON
écédent	BLE	78	Ramassés	NON	NON
xmbre d'années sans apport P :	2			Nombre d'années sans apport K :	2

## INFORMATIONS SOL

Type de sol : LIMON  
 Profondeur : Moyen  
 % cailloux : Moyen (10 à 20%)  
 Terre fine : 2100T/ha

## PRÉLÈVEMENT

Préleveur : NON RENSEIGNE  
 Type prélevement : ALEATOIRE  
 Profondeur de prélevement : 18 cm  
 Longitude :  
 Latitude :  
 Date de prélevement : 04/08/2020

## CONSEIL CHAULAGE (kg CaO / ha)

	Entretien CaO	Correction CaO	Apport total CaO
1 <sup>re</sup> année	400	/	400
2 <sup>de</sup> année	400	/	400
3 <sup>de</sup> année	400	/	400
Total	1200	/	1200

Un chaulage d'entretien est conseillé afin de compenser les pertes annuelles en CaO.

## CONSEILS P K Mg

Interprétation COMIFER (Dose COMIFER = bas de la Fourchette)

Classe d'exigence (pour P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>, K<sub>2</sub>O, MgO) : ■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

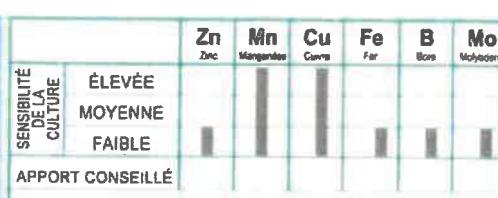
Exportations grains et pailles calculées selon les normes COMIFER 2007. (3) Coefficient multiplicateur des exportations calculés selon les normes COMIFER 2009.

Conseil de fumure PKMg : (exportation x coefficient multiplicateur) + report des pailles du précédent.

1<sup>re</sup> BLE 90 Qx Résidus : Enfouis

	PHOSPHORE P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	POTASSE K <sub>2</sub> O	MAGNÉSIE MgO
<b>EXIGENCE CULTURE (1)</b>	■	■	■
Normes T renforcement	20	80	80
d'interprétation T impasse	70	150	120
Exportations (kg / ha) (2)	60	45	10
Coefficient multiplicateur (3)	1.2	1	
Report des pailles du précédent	8	55	4
Conseil de fumure (kg / ha) (4)	<b>80 / 110</b>	<b>45 / 70</b>	
Apport minéral complémentaire			

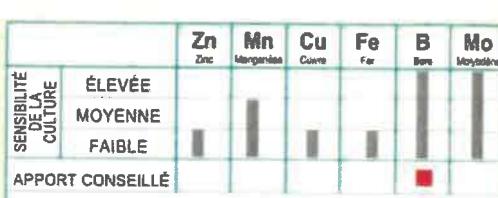
## CONSEILS OLIGO-ÉLÉMENTS



Manganèse : apport foliaire conseillé en cas de printemps sec sol soufflé  
 Conseil K : Le report des pailles n'est pas pris en compte car le résultat est supérieur à T impasse

2<sup>de</sup> COLZA D'HIVER 40 Qx Résidus : Enfouis

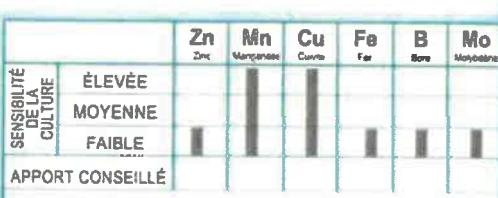
	PHOSPHORE P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	POTASSE K <sub>2</sub> O	MAGNÉSIE MgO
<b>EXIGENCE CULTURE (1)</b>	■■■	■■	■■
Normes T renforcement	50	120	80
d'interprétation T impasse	80	180	120
Exportations (kg / ha) (2)	50	35	15
Coefficient multiplicateur (3)	2.2	1	
Conseil de fumure (kg / ha) (4)	<b>110</b>	<b>35 / 55</b>	
Apport minéral complémentaire			



Manganèse : apport foliaire conseillé en cas de printemps sec sol soufflé

3<sup>de</sup> BLE 90 Qx Résidus : Enfouis

	PHOSPHORE P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	POTASSE K <sub>2</sub> O	MAGNÉSIE MgO
<b>EXIGENCE CULTURE (1)</b>	■■■	■■	■■
Normes T renforcement	20	80	80
d'interprétation T impasse	70	150	120
Exportations (kg / ha) (2)	60	45	10
Coefficient multiplicateur (3)	1	0	
Conseil de fumure (kg / ha) (4)	<b>60 / 90</b>	---	---
Apport minéral complémentaire			



Manganèse : apport foliaire conseillé en cas de printemps sec sol soufflé

Dose totale	250	80	0
Dose moyenne	83	27	
Somme des exportations	165	125	35
Renforcement (+) / Destockage (-)	85	-45	-35

DISTRIBUTEUR

**SA SOUFFLET AGRICULTURE**

BP12 QUAI DU GAL SARRAIL

10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX

Matthieu BOSSU

Zone :

Parcelle : OIGNON

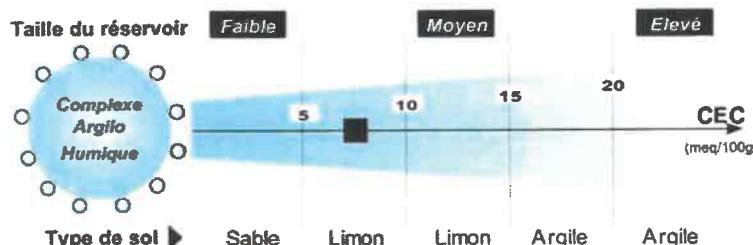
**SCEA COUVE**

1 RUE DU CANAL

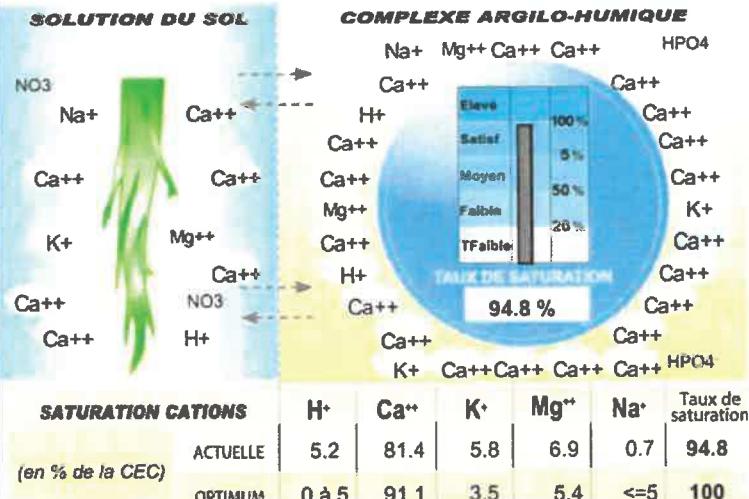
28190 SAINT-ARNOLDE-BOIS

Code : 90208276

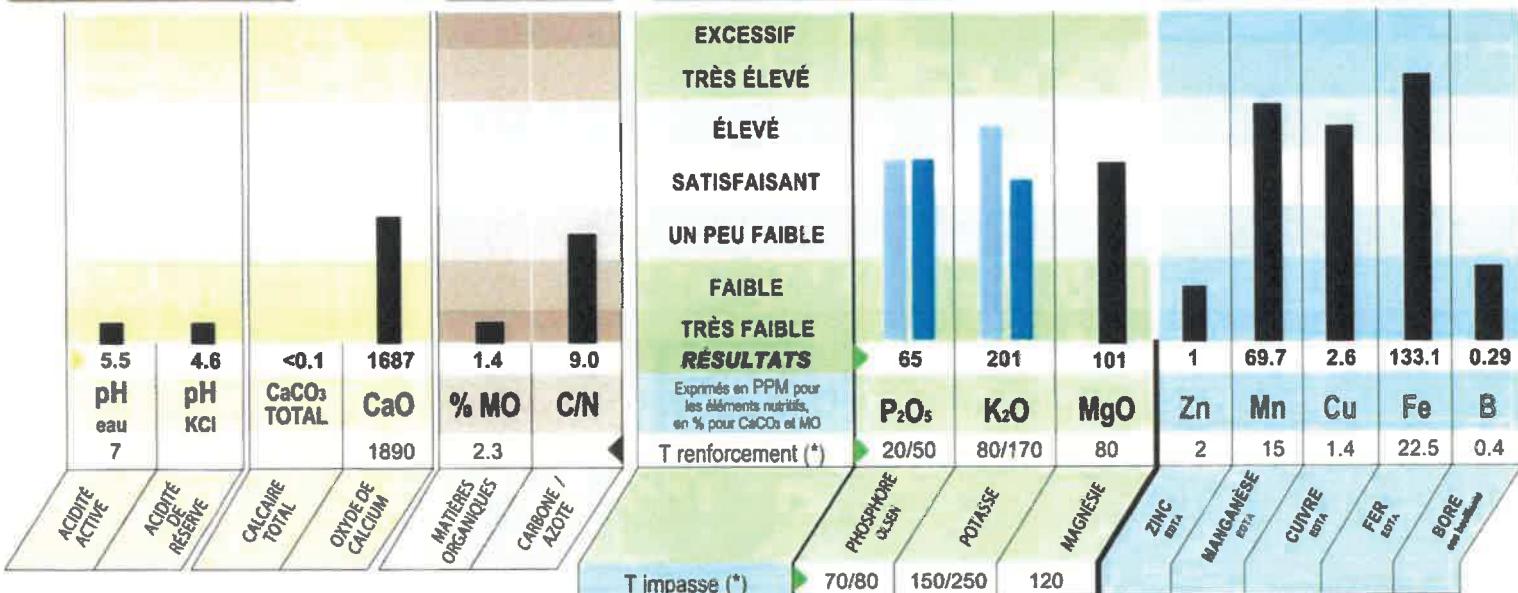
N° échantillon : 13030566    Reçu le : 10/08/2020    Expédié le : 19/08/2020

**CAPACITÉ D'ÉCHANGE EN CATIONS (CEC)**

Résultat CEC = 7.4 meq/100g

**ÉQUILIBRE CHIMIQUE DU SOL****TYPE DE SOL : LIMON SABLEUX**

CEC : Pouvoir alimentaire faible. Risques de lessivage. Il est donc souhaitable de fractionner vos apports d'engrais.

**BILAN ACIDE-BASE****MO ET C/N****ELEMENTS MAJEURS****OLIGO-ÉLÉMENTS**

Rapport C/N : niveau un peu faible, la valeur souhaitable est de 10 environ.

(\*) T renforcement et T impasse PK sont exprimés en fourchette : la valeur basse correspond aux cultures d'exigence faible et la valeur haute aux cultures d'exigence élevée.

**CARBONE ET AZOTE**

C = 0.81%

N = 0.09%

**BILAN HUMIQUE** (en Kg d'humus/ha)

RÉSULTAT NORME DÉFICITAIRE ÉQUILIBRÉ EXCÉDENT

BH +520 ± 200

**POUVOIR FIXATEUR**

risque de blocage;	FAIBLE	MOYEN	ÉLEVÉ
P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>			
K <sub>2</sub> O			
Oligos			

**RATIOS D'ÉQUILIBRE**

RATIO	RÉSULTAT	NORME	TROP FAIBLE	NORMAL	TROP ÉLEVÉ
K <sub>2</sub> O/MgO	2	2.4			
CaO/MgO	16.7	27.8			
Cu/MO	1.88	1			
P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> /Zn	65	33.5		Non significatif	

Le pouvoir fixateur du sol vis à vis du phosphore est assez élevé compte tenu du pH acide. Cela se traduit par une disponibilité partielle des réserves en phosphore et un risque d'insolubilisation, notamment en période de repos biologique du sol. L'élevation du pH devrait améliorer cette situation.

Le pouvoir fixateur du sol vis à vis du potassium est faible compte tenu de la CEC peu importante. Cela se traduit par des risques de lessivage importants dans le cas de fertilisation intensive et / ou de pluviométrie importante.

L'assimilabilité des oligo éléments est bonne (à l'exception du Molybdène) compte tenu du pH acide. Cela signifie une bonne disponibilité des réserves. A surveiller cependant en cas d'amendement basique intensif.

Méthode d'analyses : CEC Méthion (NF X 31 130) Matières organiques : carbone Anne x 1,72 (NF X 31 109) pH eau : extraction eau, "acidité active" (NF X 31 103) pH KCl : extraction KCl "acidité totale" (NF X 31 104) CaCO<sub>3</sub> total (NF X 31 105) CaCO<sub>3</sub> actif (NF X 31 106) Cations échangeables Ca<sup>++</sup>, K<sup>+</sup>, Na<sup>+</sup>, Mg<sup>++</sup>, extraits à l'acétate d'ammonium (NF X 31 108) Phosphore : méthode Olsen (extraction bicarbonate de sodium), méthode Joret-Hebert (extraction oxalate d'ammonium NF X 1161) Oligos : Cu, Mn, Fe, et Zn extraits au chélate EDTA (NF X 31 120) Bore soluble à l'eau bouillante (NF X 31 122) IAB : Indice d'activité biologique basé sur les paramètres régissant la vie microbienne du sol (pH, % CaCO<sub>3</sub>, % d'argile, % MO).

ANDREA : 3d version 2016 (Andrea 2016) 2770001 à Montereau et Chailly Tél: 01 44 34 40 40 Fax: 01 44 34 40 41 ANDREA © 2016 ANDREA SAS

SCEA COUVE

1 RUE DU CANAL

28190 SAINT-ARNOULT-DES-BOIS

Parcelle : OIGNON

N° échantillon 13030566

N° d'îlot :

## AGRÉMENT

Analyse réalisée par  
AUREA, agréé par  
le Ministère de l'Agriculture

## INTERPRETATION

Interprétation et conseils de fumure  
réalisés par AUREA  
selon les normes COMIFER 2007/2009.

## HISTORIQUE DE FERTILISATION

Culture	Rdt	Résidus	Apport Minéral		Apport Organique
			P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K <sub>2</sub> O	
nté précédent		0	Enfouis	NON	NON
récident	OIGNONS	40	Enfouis	OUI	OUI
ombre d'années sans apport P : 0 Nombre d'années sans apport K : 0					

## INFORMATIONS SOL

Type de sol : LIMON SABLEUX  
Profondeur : Moyen  
% cailloux : Moyen (10 à 20%)  
Terre fine : 2100T/ha

## PRÉLÈVEMENT

Préleur : NON RENSEIGNE  
Type prélevement : ALEATOIRE  
Profondeur de prélevement : 18 cm  
Longitude :  
Latitude :  
Date de prélevement : 04/08/2020

## CONSEIL CHAULAGE (kg CaO / ha)

	Entretien CaO	Correction CaO	Apport total CaO
1 <sup>re</sup> année	200	800	1000
2 <sup>me</sup> année	200	800	1000
3 <sup>me</sup> année	200	670	870
Total	600	2270	2870

## CONSEILS P K Mg

Interprétation COMIFER (Dose COMIFER = bas de la Fourchette)

) Classe d'exigence (pour P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>, K<sub>2</sub>O, MgO) : ■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

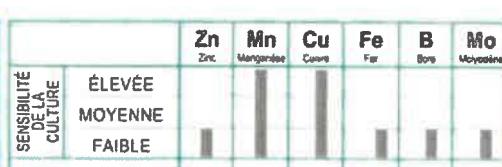
) Exportations grains et pailles calculées selon les normes COMIFER 2007. (3) Coefficient multiplicateur des exportations calculés selon les normes COMIFER 2009.

) Conseil de fumure PKMg : (exportation x coefficient multiplicateur) + report des pailles du précédent.

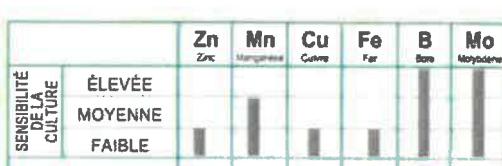
## CONSEILS OLIGO-ÉLÉMENTS

1<sup>re</sup> BLE 90 Qx Résidus : Enfouis

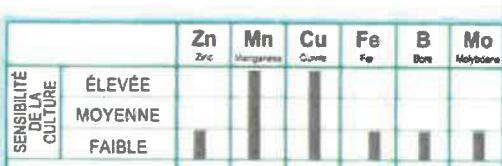
	PHOSPHORE P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	POTASSE K <sub>2</sub> O	MAGNÉSIE MgO
<b>EXIGENCE CULTURE (1)</b>			
Normes	T renforcement	20	80
d'interprétation	T impasse	70	120
Exportations (kg / ha) (2)		60	10
Coefficient multiplicateur (3)		0.8	
Conseil de fumure (kg / ha) (4)	<b>50 / 75</b>	---	<b>15 / 25</b>
Apport minéral complémentaire			

2<sup>me</sup> COLZA D'HIVER 40 Qx Résidus : Enfouis

	PHOSPHORE P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	POTASSE K <sub>2</sub> O	MAGNÉSIE MgO
<b>EXIGENCE CULTURE (1)</b>			
Normes	T renforcement	50	120
d'interprétation	T impasse	80	120
Exportations (kg / ha) (2)		50	15
Coefficient multiplicateur (3)		1.5	0.5
Conseil de fumure (kg / ha) (4)	<b>75 / 105</b>	<b>20 / 30</b>	<b>15 / 25</b>
Apport minéral complémentaire			

3<sup>me</sup> BLE 90 Qx Résidus : Enfouis

	PHOSPHORE P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	POTASSE K <sub>2</sub> O	MAGNÉSIE MgO
<b>EXIGENCE CULTURE (1)</b>			
Normes	T renforcement	20	80
d'interprétation	T impasse	70	120
Exportations (kg / ha) (2)		60	10
Coefficient multiplicateur (3)		0.8	0
Conseil de fumure (kg / ha) (4)	<b>50 / 75</b>	---	<b>15 / 25</b>
Apport minéral complémentaire			



Manganèse : apport foliaire conseillé en cas de printemps sec, sol soufflé

Dose totale	165	15	45
Dose moyenne	55	5	15
Somme des exportations	165	125	35
Renforcement (+) / Destockage (-)	0	-110	10

## **ANNEXE 25**

Convention d'épandage entre  
la SARL du Brosseron et la SCEA Couvé  
pour l'épandage des eaux usées

# **Convention d'épandage**

---

## **Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'un élevage en ICPE par épandage.**

Il est convenu entre :

La SARL du Brosseron (composée de Stéphane Couvé) dénommée producteur d'effluent dans ce qui suit.

Dont le siège social est :

Le Brosseron, 28 190 Saint Arnoult des Bois

et

La SCEA Couvé (composée de Stéphane Couvé) dénommée agriculteur bénéficiaire dans ce qui suit.

Demeurant Le Brosseron

sur la commune de Saint Arnoult des Bois 28 190

### **Article 1 – Engagement du producteur**

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire, une quantité maximale d'eaux usées en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre le cocontractant.

Le producteur d'effluent remet à chaque apport un bordereau de livraison (qui doit figurer dans le cahier d'épandage) qui mentionne les quantités, surfaces et dates d'épandage.

## **Article 2 – Engagement de l'agriculteur bénéficiaire (receveur de l'effluent)**

L'agriculteur bénéficiaire a mis à disposition du producteur la parcelle suivante :

Commune	identifiant parcelle	surface totale en ha	surface exclue en ha	Bande enherbée en ha	Raisons exclusions	surface épandable en ha
<b>Département d'Eure et Loir</b>						
St Arnoult des bois	sC 3	30,00	0,00	0,00		30,00
<b>Total</b>		<b>30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>30,00</b>

Les eaux usées ne contenant que très peu d'éléments fertilisant, l'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité totale mise à disposition par le producteur d'effluent (soit 2 m<sup>3</sup> par an) sur les surfaces de terres épandables répertoriées dans la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent. L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de cet effluent, en respectant les règles définies par la législation sur les installations classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

L'agriculteur bénéficiaire signe le bordereau de livraison correspondant à la quantité importée (qui doit figurer dans le cahier d'épandage).

## **Article 3 – Durée de la convention**

La présente convention porte sur une durée de cinq années à compter de la date du nouveau arrêté préfectoral d'autorisation de l'installation classée du producteur.

## **Article 4 – Changement d'exploitant agricole**

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...), l'agriculteur bénéficiaire devra en avertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des installations classées agricoles).

## Article 5 – Résiliation

Avant son terme normal (cinq ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires. La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des installations classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des installations classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Fait en un exemplaire à ...Thiverval-Grignon..., le ..... 06/02/2021

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur d'effluents.  
SARL le Brosseron

Stéphane Couv

Lu et approuv  


L'agriculteur bénéficiaire.  
SCEA Couv

Stéphane Couv

Lu et approuv  


## **ANNEXE 26**

Emission d'ammoniac

Calculs de BRS et GEREPI

BRS et GERP  
se basant sur l'aliment distribué aux  
animaux et sur les performances  
zootechniques des animaux

## BRS BATIMENT V1

se basant sur l'aliment distribué aux  
animaux et sur les performances  
zootechniques des animaux

**Bilan Réel Simplifié pour les élevages de volaille de chair, palmipèdes ou de futurs reproducteurs**

	Espèce et production	Dinde conventionnelle
	Références Zootechniques	Données annualisées de l'élevage
Poids final moyen (kg)		12,47
Poids du poussin (kg)		0,06
Gain de poids (kg)		12,41
Poids moyen des morts (kg)		6,23
Mortalité (%)		7,98%
IC		2,255
Aliment ingéré (kg)		27,97
Densité (animaux/m <sup>2</sup> )		7,39
Nbre de bandes/an		2,55
	Alimentation - Composition alimentaire	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)		18,99
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)		5,78
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)		7,94
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)		9,70
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)		20,20
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)		99,18
	Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) -Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion	Elément total excréte (kg/animal/lot)
N		0,403
P2O5		0,219
K2O		0,189
CaO		0,169
Cu		0,001
Zn		2,774
	Litière (démarrage + paillage en cours de lot)	Matériaux 2
Type de litière		0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m <sup>2</sup> )		0
	Gestion des déjections	Matériaux 1
Repartition au bâtiment (%)		100
Repartition sur le parcours (%)		0
Type d'effluent produit dans le bâtiment		Fumier Paileux
	Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)	Elément épandable (kg/animal/lot)
N		0,240
P2O5		0,220
K2O		0,199
CaO		0,169
Cu * (en mg)		0,001
Zn * (en mg)		2,774
		0,611
		0,560
		0,507
		0,431
		0,001
		7,074

BRS BATIMENT V2  
se basant sur l'aliment distribué aux  
animaux et sur les performances  
zootechniques des animaux

**Bilan Réel Simplifié pour les élevages de volaille de chair, palmipèdes ou de futurs reproducteurs**

Espèce et production		Dinde conventionnelle
Références Zootechniques		
Poids final moyen (kg)		Données annualisées de l'élevage 12,84
Poids du poussin (kg)		0,06
Gain de poids (kg)		12,78
Poids moyen des morts (kg)		6,42
Mortalité (%)		10,94%
IC		2,225
Aliment ingéré (kg)		28,43
Densité (animaux/m²)		7,62
Nbre de bandes/an		2,55

Alimentation - Composition alimentaire		Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)		18,99
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)		5,78
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)		7,94
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)		9,70
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)		20,20
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)		99,18

Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) -Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion		Elément total excrétré (kg/animal/lot)	Elément excrétré par emplacement et par an (kg/place/an)*
N		0,404	1,029
P2O5		0,220	0,562
K2O		0,191	0,487
CaO		0,169	0,431
Cu		0,001	0,001
Zn		2,820	7,190

Matériaux 1		Matériaux 2
Type de litière	paille de <u>ménager</u>	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m²)	8	0

Gestion des déjections	
Répartition au bâtiment (%)	100
Répartition sur le parcours (%)	0
Type d'effluent produit dans le bâtiment	Fumier Pailleux

Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)		Elément épandable (kg/animal/lot)	Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N		0,240	0,611
P2O5		0,221	0,564
K2O		0,201	0,512
CaO		0,169	0,431
Cu *(en mg)		0,001	0,001
Zn *(en mg)		2,820	7,190

BRS BATIMENTS V1 + V2 = moyenne  
se basant sur l'aliment distribué aux  
animaux et sur les performances  
zootechniques des animaux

## Calcul de l'azote excrété et du phosphore excrété par emplacement et par an (Kg/place/an) en dinde à partir des BRS réalisés sur la réalité

### . CALCUL DE LA VALEUR MOYENNE D'EXCRETION PAR EMLACEMENT PAR AN SUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS

- Azote

Bâtiment V1 : 1,028 Kg N/place/an x 1 406,3958 m<sup>2</sup> (surface du bâtiment)

+

Bâtiment V2 : 1,029 kg N/place/an x 1510,5258 m<sup>2</sup> (surface du bâtiment)

= 3 000,10 /(surface du bâtiment B1 : 1406,3958 m<sup>2</sup> + surface du bâtiment B2 : 1510,5258 m<sup>2</sup>) =  
1,0285 kg N/place/an

- Phosphore

Bâtiment V1 : 0,558 Kg P2O5/place/an x 1 406,3958 m<sup>2</sup> (surface du bâtiment)

+

Bâtiment V2 : 0,562 kg P2O5/place/an x 1510,5258 m<sup>2</sup> (surface du bâtiment)

= 1 633,68 /(surface du bâtiment B1 : 1406,3958 m<sup>2</sup> + surface du bâtiment B2 : 1510,5258 m<sup>2</sup>) =  
0,5601 kg P2O5/place/an

## GEREP

Réalisé à partir des BRS se basant sur l'aliment distribué aux animaux et sur les performances zootechniques des animaux



## SYNTHESE DES EMISSIONS DE L'ELEVAGE POSTE PAR POSTE

EMISSIONS POUR UN ELEVAGE STANDARD EQUIVALENT (MTD23)					
Valeur seuil de déclaration des Emissions Polluantes (arrête du 31/01/2003)					
Emmissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)					Precours
Emmissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés)					Emissaire (sur terres en filière)
Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)	Stockage
kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	Emissions sur terres dans le cadre du plan d'épandage
3 313	3 503	776	-	-	Emissaire (exportation d'effluents normalisés)
Batiment	Stockage	Emissaire (sur terres en filière)	Emissaire (épandage)	Emissaire (exportation d'effluents normalisés)	Emissaire (sur terres en filière)
7 592	349	2 125	2 529	2 529	Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)
10 000	10 000	100 000	100 000	50 000	Valeur seuil de déclaration des Emissions Polluantes (arrête du 31/01/2003)

## EMISSIONS D'AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BATIMENT

EMISSIONS D'AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BATIMENT					
Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)	Emmissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)
kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	Emmissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés)
4 048	4 280	1 266	-	-	Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés)
Batiment V1	Stockage	Emissaire (sur terres en filière)	Emissaire (épandage)	Emissaire (exportation d'effluents normalisés)	Emissaire (sur terres en filière)
0,151	0,151	0,151	-	-	Emissions totales (à l'exclusion des effluents normalisés)
9 984	11 085	-	-	-	Emissions totales (à l'exclusion des effluents normalisés)
Pour information : azote total excreté par bâtiment : kg/N/an					

## VALEURS LIMITES REGLEMENTAIRES EN AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BATIMENT

VALEURS LIMITES REGLEMENTAIRES EN AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BATIMENT					
Production 1	Production 2	Production 3	Production 4	Production 5	PRODUCTION 3
Valeur limite réglementaire kg NH3/an/Place	Production 1 kg NH3/an/Place	Production 2 kg NH3/an/Place	Production 3 kg NH3/an/Place	Production 4 kg NH3/an/Place	Production 5 kg NH3/an/Place
Poid final kg NH3/an/Place	Poides de char kg NH3/an/Place	Poides de char kg NH3/an/Place	Poides de char kg NH3/an/Place	Poides de char kg NH3/an/Place	Poides de char kg NH3/an/Place
Poides pondus kg NH3/an/Place	Poides pondus kg NH3/an/Place	Poides pondus kg NH3/an/Place	Poides pondus kg NH3/an/Place	Poides pondus kg NH3/an/Place	Poides pondus kg NH3/an/Place
Batiment V1	Stockage	Emissaire (sur terres en filière)	Emissaire (épandage)	Emissaire (exportation d'effluents normalisés)	Emissaire (sur terres en filière)
0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Batiment V2	Stockage	Emissaire (sur terres en filière)	Emissaire (épandage)	Emissaire (exportation d'effluents normalisés)	Emissaire (sur terres en filière)
0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Nom du bâtiment					

## EMISSIONS D'AMMONIAC PAR BATIMENT

EMISSIONS D'AMMONIAC PAR BATIMENT					
Production 1	Production 2	Production 3	Production 4	Production 5	PRODUCTION 1
Valeur limite réglementaire kg NH3/an/Place	Production 1 kg NH3/an/Place	Production 2 kg NH3/an/Place	Production 3 kg NH3/an/Place	Production 4 kg NH3/an/Place	ProduCTION 2
Poid final kg NH3/an/Place	Poides de char kg NH3/an/Place	Poides de char kg NH3/an/Place	Poides de char kg NH3/an/Place	Poides de char kg NH3/an/Place	Poides de char kg NH3/an/Place
Poides pondus kg NH3/an/Place	Poides pondus kg NH3/an/Place	Poides pondus kg NH3/an/Place	Poides pondus kg NH3/an/Place	Poides pondus kg NH3/an/Place	Poides pondus kg NH3/an/Place
Batiment V1	Stockage	Emissaire (sur terres en filière)	Emissaire (épandage)	Emissaire (exportation d'effluents normalisés)	Emissaire (sur terres en filière)
1 570	1 743	-	-	-	-
TOTAL					
Nom du bâtiment					

BRS et GEREPE correspondant au scénario 1  
(production uniquement de poulets)

réalisés à partir des résultats lorsque la  
SARL du Brosseron élevait des poulets

=>calculés en se basant sur la moyenne de  
plusieurs lots et en prenant en compte :

- les aliments distribués aux poulets
- les performances zootechniques des poulets

BRS correspondant au scénario 1

### Bilan Réel Simplifié pour les élevages de volaille de chair, palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production		Poulet conventionnel
Références Zootechniques		
<b>Poids final moyen (kg)</b>		Données annualisées de l'élevage
Poids du poussin (kg)		1,83
Gain de poids (kg)		0,04
Poids moyen des morts (kg)		1,79
Mortalité (%)		0,91
IC		5,12%
Aliment ingéré (kg)		1,6105
Densité (animaux/m <sup>2</sup> )		2,88
Nbre de bandes/an		24,21
		7,77
Alimentation - Composition alimentaire		
Taux de MAT de l'aliment (%)		Données annualisées de l'élevage
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)		19,00
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)		4,88
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)		7,72
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)		8,25
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)		18,42
		109,79
Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) -Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion		
N		Elément total excrétré (kg/animal/lot)
P2O5		0,269
K2O		0,061
CaO		0,109
Cu		0,020
Zn		0,000
		2,456
Litière (démarrage + paillage en cours de lot)		
Type de litière	Matériaux 1	Matériaux 2
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m <sup>2</sup> )	paille de blé	0
	1,5	0
Gestion des déjections		
Repartition au bâtiment (%)	100	
Repartition sur le parcours (%)	0	
Type d'effluent produit dans le bâtiment	Fumier Pailleux	
Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)		
	Elément épandable (kg/animal/lot)	Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N	0,020	0,158
P2O5	0,008	0,062
K2O	0,015	0,114
CaO	0,003	0,020
Cu *(en mg)	0,000	0,000
Zn *(en mg)	0,316	2,456

**GEREP correspondant au scénario 1**

10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

Tableau 8 : Liste des caractéristiques des spandages (fonction de la provenance de l'effluent, de sa forme et des modalités d'épandage).

Attention : Il est indispensable de renseigner le tableau 5 une fois les tableaux 6 et 7 (stockage) finalisés.

5
4
3
2
1

Tableau 7 : Liste des unités de stockage des fertilisants, formes et tailles des produits.

5
4
3
2
1

Tableau 6 : Liste des unités de traitement des fertilisants, formes et tailles des produits.

5
4
3
2
1

Valeurs à sélectionner : NON

Les unités de stockage sont utilisées dans un traitement particulier (séparation de phase, nitrification/dénitrification, compostage, stabilisation...) ?

20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

Tableau 5 : Attribution des ouvertures de stockage au traitement associés, par production, par bâtiment.

20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

Tableau 4 : Excretions associées et part du temps passé au bâtiment.

20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

Tableau 3 : Types de productions et effectifs par bâtiment.

20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

Tableau 2 : Liste des bâtiments et caractéristiques associées

20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

Tableau 1 : Caractéristiques de l'exfiltration

Coûts unitaires de l'exfiltration

Coûts unitaires de l'exfiltration

Coûts unitaires de l'exfiltration

Coûts unitaires de l'exfiltration

## SYNTHESE DES EMISSIONS DE L'ELEVAGE POSTE PAR POSTE

EMISSIONS POUR UN ELEVAGE STANDARD EQUIVALENT (MTD23)					
	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
Valeur seuil de déclaration des Emissions Polluantes (article du 31) (avril 2008)	10 000	10 000	100 000	100 000	50 000
Emissions totales (à l'exclusion des émissions des exportés)	5 643	310	1 116	3 381	1 690
Parcours	-				
Emissions (sur terres en propre)	3 278	3 158	1 046	1 956	950
Sociale	0,033	0,033	0,033	0,033	8,854
Batiment	9,510	9,510	0	0	0
Pour information : azote total excréte par bâtiment (kg/N)					

EMISSIONS D'AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BATIMENT					
	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
Nom du bâtiment	kg NH3/an/Place	kg NH3/an/Place	kg NH3/an/Place	kg NH3/an/Place	kg NH3/an/Place
PRODUCTION 1	PRODUCTION 2	PRODUCTION 3	PRODUCTION 4	PRODUCTION 5	PRODUCTION 6
Nom du bâtiment	Valeur limite réglementaire	Poids final	Poids de char	Poids final	Poids de char
Production 1	Production 2	Production 3	Production 4	Production 5	Production 6
Nom du bâtiment	Poules pondueuses	Poules de char	Poules de char	Poules pondueuses	Poules pondueuses
Production 1	kg NH3/an/Place	kg NH3/an/Place	kg NH3/an/Place	kg NH3/an/Place	kg NH3/an/Place
Batiment V1	<< 25kg	0,080	0,080	<< 25kg	0,080
Batiment V2	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

## VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES EN AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BATIMENT

EMISSIONS D'AMMONIAC PAR BATIMENT					
	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
Nom du bâtiment	Valeur limite réglementaire	Poids final	Poids de char	Poids final	Poids de char
Production 1	kg NH3/an/Place	kg NH3/an/Place	kg NH3/an/Place	kg NH3/an/Place	kg NH3/an/Place
Batiment V1	<< 25kg	0,080	0,080	<< 25kg	0,080
Batiment V2	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Vérification du nombre de bandes - uniquelement poulets de char (Nombre de bandes déclarées/Nombre de bandes de référence -1)

	Product 1	Product 2	Product 3	Product 4	Product 5
Batiment V1	22%				
Batiment V2	22%				
Nom du bâtiment	Product 1	Product 2	Product 3	Product 4	Product 5

BRS et GEREP correspondant au scénario 2  
(production uniquement de dindes)

réalisés à partir des résultats de l'élevage

=>calculés en se basant sur la moyenne de plusieurs lots et en prenant en compte :

- les aliments distribués aux dindes
- les performances zootechniques des dindes

BRS correspondant au scénario 2

### Bilan Réel Simplifié pour les élevages de volaille de chair, palmipèdes ou de futurs producteurs

Espèce et production		Dinde conventionnelle
Références Zootechniques		
<b>Poids final moyen (kg)</b>		11,78
<b>Poids du poussin (kg)</b>		0,06
<b>Gain de poids (kg)</b>		11,72
<b>Poids moyen des morts (kg)</b>		5,89
<b>Mortalité (%)</b>		5,24%
<b>Ic</b>		2,258
<b>Aliment ingéré (kg)</b>		26,45
<b>Densité (animaux/m<sup>2</sup>)</b>		8,00
<b>Nbre de bandes/an</b>		2,55
Données annualisées de l'élevage		
<b>Taux de MAT de l'aliment (%)</b>		18,99
<b>Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)</b>		5,78
<b>Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)</b>		7,94
<b>Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)</b>		9,70
<b>Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)</b>		20,20
<b>Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)</b>		99,18
Alimentation - Composition alimentaire		
NEA MTD Excrétion		Elément total excréte (kg/animal/lot)
N		0,382
P2O5		0,207
K2O		0,179
CaO		0,160
Cu		0,001
Zn		2,623
Elément excréte par emplacement et par an (kg/place/an)*		
<b>0,973</b>		
<b>0,528</b>		
<b>0,455</b>		
<b>0,409</b>		
<b>0,001</b>		
<b>6,689</b>		
Matériaux 1		
Type de litière	paille de blé	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m <sup>2</sup> )	8	0
Matériaux 2		
Gestion des déjections		
Répartition au bâtiment (%)	100	0
Répartition sur le parcours (%)	0	
Type d'effluent produit dans le bâtiment	Fumier Pailleux	
Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)		
<b>N</b>		0,227
<b>P2O5</b>		0,208
<b>K2O</b>		0,188
<b>CaO</b>		0,160
<b>Cu * (en mg)</b>		0,001
<b>Zn * (en mg)</b>		2,623
Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)		
<b>0,578</b>		
<b>0,530</b>		
<b>0,479</b>		
<b>0,409</b>		
<b>0,001</b>		
<b>6,689</b>		

## GEREP correspondant au scénario 2





BRS et GEREP correspondant aux scénarios 3 et 4

(productions de dindes + poulets dérobés)

réalisés à partir des résultats de l'élevage

=>calculés en se basant sur la moyenne de plusieurs lots et en prenant en compte :

- les aliments distribués aux dindes et aux poulets
- les performances zootechniques des dindes et des poulets

BRS poulets correspondant  
au scénario 3 ou au scénario 4

**Bilan Réel Simplifié pour les élevages de volaille de chair, palmipèdes ou de futurs producteurs**

Espèce et production		Poulet conventionnel
Références Zootecniques		
<b>Poids final moyen (kg)</b>		1,83
Poids du poussin (kg)		0,04
Gain de poids (kg)		1,79
Poids moyen des morts (kg)		0,91
Mortalité (%)		5,12%
IC		1,6105
Aliment ingéré (kg)		2,88
Densité (animaux/m²)		24,21
Nombre de bandes/an		2,55
Données annualisées de l'élevage		
Taux de MAT de l'aliment (%)		19,00
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)		4,88
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)		7,72
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)		8,25
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)		18,42
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)		109,79
Alimentation - Composition alimentaire		
Données annualisées de l'élevage		Elément excrétré par emplacement et par an (kg/place/an)*
Taux de MAT de l'aliment (%)		<b>0,088</b>
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)		<b>0,020</b>
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)		<b>0,036</b>
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)		<b>0,006</b>
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)		<b>0,000</b>
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)		<b>0,806</b>
Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) -Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion		
N		0,035
P2O5		0,008
K2O		0,014
CaO		0,003
Cu		0,000
Zn		0,316
Matériaux 1		
Type de litière		Matériaux 2
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m²)		0
		0
Litière (démarrage + paillage en cours de lot)		
Type de litière		
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m²)		
Gestion des déjections		
Répartition au bâtiment (%)		100
Répartition sur le parcours (%)		0
Type d'effluent produit dans le bâtiment		Fumier Pailloux
Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)		
N		Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
P2O5		<b>0,052</b>
K2O		<b>0,020</b>
CaO		<b>0,037</b>
Cu *(en mg)		<b>0,006</b>
Zn *(en mg)		<b>0,806</b>

BRS d'indes correspondant  
au scénario 3 ou au scénario 4

### Bilan Réel Simplifié pour les élevages de volaille de chair, palmipèdes ou de futurs reproducteurs

	Espèce et production	Dinde conventionnelle
Références Zootechniques		
Poids final moyen (kg)		11,78
Poids du poussin (kg)		0,06
Gain de poids (kg)		11,72
Poids moyen des morts (kg)		5,39
Mortalité (%)		5,24%
IC		2,258
Aliment ingéré (kg)		26,45
Densité (animaux/m <sup>2</sup> )		8,00
Nbre de bandes/an		2,55

	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)	18,99
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	5,78
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	7,94
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	9,70
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	20,20
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	99,18

	Elément total excrétré (kg/animal/lot)	Elément excrétré par emplacement et par an (kg/place/an)*
NEA MTD Excrétion		
N	0,382	<b>0,973</b>
P2O5	0,207	<b>0,528</b>
K2O	0,179	<b>0,455</b>
CaO	0,160	<b>0,409</b>
Cu	0,001	<b>0,001</b>
Zn	2,623	<b>6,689</b>

	Matiériaux 1	Matiériaux 2
Type de litière	paille de blé	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m <sup>2</sup> )	8	0

	Gestion des déjections
Répartition au bâtiment (%)	100
Répartition sur le parcours (%)	0
Type d'effluent produit dans le bâtiment	Fumier Pailleux

	Elément épandable (kg/animal/lot)	Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)		
N	0,227	<b>0,578</b>
P2O5	0,208	<b>0,530</b>
K2O	0,188	<b>0,479</b>
CaO	0,160	<b>0,409</b>
Cu *(en mg)	0,001	<b>0,001</b>
Zn *(en mg)	2,623	<b>6,689</b>

## **GEREP correspondant au scénario 3**

**Production de dindes + poulets dérobés dans le bâtiment V1**

Produktion 3									
Produktion 2									
Produktion 1									
Poules pondreuses	Type de production 1	Type de production 2	Type de production 3	Poules pondreuses	Poules pondreuses	Poules pondreuses	Poules pondreuses	Dindes et dindeons	Béthimert V1
Taux d'activité (0-100)	Nombre de paires d'œufs	Nombre de paires d'œufs	Nombre de volaille	Taux d'activité (0-100)	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V2
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V3
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V4
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V5
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V6
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V7
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V8
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V9
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V10
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V11
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V12
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V13
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V14
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V15
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V16
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V17
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V18
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V19
70,00	100	100	100	70,00	Autres catégories	Autres catégories	Autres catégories	Dindes et dindeons	Béthimert V20

Tableau 3 : Types de productions et effectifs par bâtiment

Caractéristiques des sols									
Nom du département	Surface	m²	Type de sols	Modèle de gestion des sols	Gestion de l'amendement	Traitement de l'air	Effacement du terrain marécage	Abreuvages	Type de drainage souterrain
1 Béthune-Villers	3 496	1 511	Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	3
2 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	2
3 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	1
4 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	4
5 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	5
6 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	6
7 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	7
8 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	8
9 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	9
10 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	10
11 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	11
12 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	12
13 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	13
14 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	14
15 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	15
16 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	16
17 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	17
18 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	18
19 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	19
20 Béthune-Villers			Soil décomposé + graine	Graine accumulée (graine)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Graine	Soluble	20

Tableau 2 : Liste des partenaires et caractéristiques associées



## **GEREP correspondant au scénario 4**

**Production de dindes + poulets dérobés dans le bâtiment V2**

Nom du bâtimen		Surface $m^2$	Type de sols	Modularité de gestion des défections	Gestion de l'aménage	Type de traitement de l'atelier	Frais de l'aménage	Abreviations : Présente de dispositifs d'absorption et de filtrage	Type d'effluent sortant du bâtimen	Carcéfugeuses des bâtimen	Tableau 2 : Liste des bâtimen et caractéristiques associées
1	Bâtiment V1	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 3 : Types de productions et effets par bâtimen
2	Bâtiment V2	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 4 : Effectifs sorties et temps passé au bâtimen
3	Bâtiment V3	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 5 : Atteinte des ouvrages de traitemen à la phase de production, par bâtimen -> renseigner tout fois les tableau 5 et 7 pour les 7 compacts
4	Bâtiment V4	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 6 : Liste des unités de traitement des matières et bâtimen
5	Bâtiment V5	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 7 : Liste des unités de stockage des matières, numéros et bâtimen
6	Bâtiment V6	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 8 : Liste des caractérisation des spandage fonctionne de la forme de spandage, de sa forme et des modèles de spandage
7	Bâtiment V7	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 9 : Liste des caractérisation des spandage fonctionne de la forme de spandage
8	Bâtiment V8	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 10 : Liste des caractérisation des spandage fonctionne de la forme de spandage
9	Bâtiment V9	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 11 : Liste des caractérisation des spandage fonctionne de la forme de spandage
10	Bâtiment V10	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 12 : Liste des caractérisation des spandage fonctionne de la forme de spandage
11	Bâtiment V11	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 13 : Liste des caractérisation des spandage fonctionne de la forme de spandage
12	Bâtiment V12	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 14 : Liste des caractérisation des spandage fonctionne de la forme de spandage
13	Bâtiment V13	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 15 : Liste des caractérisation des spandage fonctionne de la forme de spandage
14	Bâtiment V14	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 16 : Liste des caractérisation des spandage fonctionne de la forme de spandage
15	Bâtiment V15	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 17 : Liste des caractérisation des spandage fonctionne de la forme de spandage
16	Bâtiment V16	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 18 : Liste des caractérisation des spandage fonctionne de la forme de spandage
17	Bâtiment V17	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 19 : Liste des caractérisation des spandage fonctionne de la forme de spandage
18	Bâtiment V18	1200	Sol bétonne + tôle	Liègee accumulate (gazon)	Ventilation dynamique	pas de traitement	Oui	Solide	Oui	Solide	Tableau 20 : Liste des caractérisation des spandage fonctionne de la forme de spandage

SYNTHESE DES EMISSIONS DE L'ELEVAGE POSTE PAR POSTE														
Bâtiment	Ammoniac (NH3)	Protocole d'étoile	(N2O)	Méthane	Particules totales (PM10)	Particules fines (PM2,5)	Protocole d'étoile (TSP)	Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exports)						
								kg/An	kg/An	kg/An	kg/An	kg/An	kg/An	kg/An
EMISSIONS POUR UN ELEVAGE STANDARD EQUIVALENT (MTD23)									annexe 2008					
Bâtiment V1	1961	3793	398	-	2 454	2 454	3 269	2 982	total des déclaration des Emissions Polluantes (arrête du 31	10 000	100 000	100 000	50 000	50 000
Bâtiment V2	1 611	1 730	398	-	8 695	8 695	-	-	effluents normalisés exports	-	-	-	-	-
Bâtiment V3	2 125	-	-	-	5 996	5 996	-	-	émissions (sur terrain en progrès)	-	-	-	-	-
Bâtiment V4	1 611	-	-	-	1 681	1 681	-	-	émissions (sur terrain normalisé)	-	-	-	-	-
Bâtiment V5	0	-	-	-	-	-	-	-	émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés)	-	-	-	-	-
VALORES LIMITES REGLEMENTAIRES EN AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BATIMENT									émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exports)	-	-	-	-	-
Bâtiment V1	10 245	14 125	-	-	0,143	0,143	0,021	-	émissions totales (sur terrain en progrès)	-	-	-	-	-
Bâtiment V2	10 245	14 125	-	-	0,143	0,143	0,021	-	émissions totales (sur terrain normalisé)	-	-	-	-	-
Bâtiment V3	0	-	-	-	0,021	0,021	0,021	-	émissions totales	-	-	-	-	-
Bâtiment V4	0	-	-	-	0,021	0,021	0,021	-	émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés)	-	-	-	-	-
Bâtiment V5	0	-	-	-	0,000	0,000	0,000	-	émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exports)	-	-	-	-	-
EMISSIONS D'AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BATIMENT									émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exports)	-	-	-	-	-
Bâtiment V1	0,000	0,000	-	-	0,000	0,000	0,000	-	émissions totales (sur terrain en progrès)	-	-	-	-	-
Bâtiment V2	0,000	0,000	-	-	0,000	0,000	0,000	-	émissions totales (sur terrain normalisé)	-	-	-	-	-
Bâtiment V3	0,000	0,000	-	-	0,000	0,000	0,000	-	émissions totales	-	-	-	-	-
Bâtiment V4	0,000	0,000	-	-	0,000	0,000	0,000	-	émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés)	-	-	-	-	-
Bâtiment V5	0,000	0,000	-	-	0,000	0,000	0,000	-	émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exports)	-	-	-	-	-
EMISSIONS D'AMMONIAC PAR BATIMENT									émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exports)	-	-	-	-	-
Bâtiment V1	0,000	0,000	-	-	0,000	0,000	0,000	-	émissions totales (sur terrain en progrès)	-	-	-	-	-
Bâtiment V2	0,000	0,000	-	-	0,000	0,000	0,000	-	émissions totales (sur terrain normalisé)	-	-	-	-	-
Bâtiment V3	0,000	0,000	-	-	0,000	0,000	0,000	-	émissions totales	-	-	-	-	-
Bâtiment V4	0,000	0,000	-	-	0,000	0,000	0,000	-	émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés)	-	-	-	-	-
Bâtiment V5	0,000	0,000	-	-	0,000	0,000	0,000	-	émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exports)	-	-	-	-	-
VERIFICATION DU NOMBRE DE BANDES - UNIFORMEMENT POLLUES DE CHAIR (Nombre de bandes déclarées/Nombre de bandes de référence -1)									nom du bâtiment	Production 1	Production 2	Production 3	Production 4	Production 5
Bâtiment V1	0	0	0	0	0	0	0	0	Nom du bâtiment	kg NH3/an				
Bâtiment V2	0	0	0	0	0	0	0	0	Production 1	Production 2	Production 3	Production 4	Production 5	-6%
Bâtiment V3	0	0	0	0	0	0	0	0	kg NH3/an	kg NH3/an	kg NH3/an	kg NH3/an	kg NH3/an	-6%
Bâtiment V4	0	0	0	0	0	0	0	0	kg NH3/an	kg NH3/an	kg NH3/an	kg NH3/an	kg NH3/an	-6%
Bâtiment V5	0	0	0	0	0	0	0	0	kg NH3/an	kg NH3/an	kg NH3/an	kg NH3/an	kg NH3/an	-6%

## **ANNEXE 27**

Cartes figurant :

- Les Natura 2000
- Le site de production
- Le périmètre d'épandage situé en Eure et Loir

# Localisation du projet de M. COUVE dans l'Eure-et-Loir

